



Accord RGPD Adhérent

Le présent Accord est conclu entre les soussignés :

Gestionnaire de fichiers : AFIDEM Normandie (ci-après « Le gestionnaire »)

Forme juridique : Association loi 1901

N° SIREN : 78872384900014

Siège social : 55 rue des Jacobins 14000 CAEN

Représentée par : Monsieur PELTIER Christophe

En qualité de : Président

D'une part,
ET

Adhérent : _____ (ci-après « Adhérent »)

Forme juridique : _____

N° SIREN : _____

Siège social : _____

Représentée par : _____

En qualité de : _____

D'autre part,
Ci-après conjointement les « Parties ».

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Objet.....	3
3. Durée de l'accord	4
4. Relation entre le Gestionnaire de fichier et ses Adhérents	4
5. Engagements des Parties en matière de protection des données.....	4
5.1. Dispositions générales.....	4
5.2. Clause de confidentialité.....	5
5.3. Droit d'information des Personnes Concernées.....	6
5.4. Exercice des droits des personnes	6
6. Dispositions spécifiques lorsque le gestionnaire de fichier agit en qualité de sous-traitant	6
6.1. Description du/des traitement(s) faisant objet de la sous-traitance :.....	6
6.2. Obligations du sous-traitant :	7
6.3. Notification des violations de Données à Caractère Personnel	8
6.4. Sous-traitance	8
6.5. Aide du Sous-Traitant dans le cadre du respect par le Responsable de Traitement de ses obligations.....	8
6.6. Sort des données.....	9
6.7. Délégué à la protection des données	9
7. Sécurité et échanges de données entre les parties	9
8. Données à caractère personnel des signataires.....	9
Annexe A : Formulaire de demande d'extraction	11

1. Préambule

Dans le cadre de son activité de gestionnaire de fichiers et de la mise à disposition de l'outil Imhoweb, les parties sont amenées à s'échanger des informations sur les demandeurs de logements.

En fonction des missions exercées par le gestionnaire de fichiers, celui-ci se positionne comme responsable de traitement ou comme sous-traitant vis-à-vis de ses Adhérents.

La présente convention a pour but de préciser le statut des parties et les obligations qui en découlent.

2. Objet

Les présentes clauses ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties s'engagent à effectuer les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Elle fixe les obligations des Parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées.

3. Durée de l'accord

Le présent Accord entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties et restera applicable durant toute la durée de collaboration entre elles, c'est-à-dire pendant toute la durée de la relation contractuelle et au-delà tant qu'il y aura entre les Parties des échanges de Données à Caractère Personnel.

4. Relation entre le Gestionnaire de fichier et ses Adhérents

En tant que Gestionnaire de fichier, l'AFIDEM Normandie a pour missions de :

- Administrer le Système Particulier de Traitements Automatisés (SPTA)
- Assurer la qualité des données et la mise en œuvre des procédures réglementaires sur le SPTA
- Animer le dispositif local
- Production d'exploitations statistiques des données pour les partenaires du système
- Mettre en œuvre d'actions rendues nécessaire par l'existence d'un système informatique distinct du SNE

A cette fin, l'AFIDEM Normandie est amenée à traiter les données des demandeurs et contacts adhérents pour son propre compte et en sa qualité de gestionnaire de fichier désigné par la Préfecture.

L'AFIDEM Normandie exerce ses missions visées ci-dessus en toute autonomie et ne peut ainsi être qualifiée de sous-traitants de ses adhérents (art 4.8 RGPD).

Par conséquent, les dispositions de l'article 28 du RGPD ne s'appliquent pas sur ce périmètre d'intervention du gestionnaire de fichier.

S'agissant des missions réalisées en qualité de sous-traitant ces dernières sont précisées au point 6.1 du présent accord.

De son côté, l'Adhérent devra diffuser les engagements et modalités de protection des données explicités dans ce document à l'ensemble des utilisateurs de son organisme en lien avec l'AFIDEM Normandie et s'engage à veiller à leur bonne application.

5. Engagements des Parties en matière de protection des données

5.1. Dispositions générales

Si les Parties mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel à partir de données transmises dans le cadre de leur relation, il est expressément entendu qu'il s'agira d'un traitement pour leurs besoins propres et qu'elles assumeront seules les obligations et responsabilités en matière de traitement de données résultant des dispositions du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de toute autre réglementation afférente actuelle ou à venir.

Ce respect des réglementations suscitées inclue notamment l'obligation pour les Parties, chacune pour son propre compte et sous sa propre responsabilité :

- De réaliser les formalités prévues par le RGPD, notamment l'article 30 ;

- De prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données (notamment au regard de l'article 32 du RGPD) et empêcher notamment qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ;
- De ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de celles nécessaires à la bonne exécution des obligations issues de la relation entre les Parties ;
- De ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles initialement prévues dans le cadre de la relation entre les Parties ;
- De ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales (sauf obligation légale et sous-traitants) ;
- De prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers notamment informatiques dans le cadre de la relation entre les Parties ;
- Dans l'hypothèse où la réponse à une personne concernée ou un régulateur exigerait une collaboration des Parties, de collaborer de bonne foi ;
- D'appliquer l'article « Clause de confidentialité » ci-dessous.

Par ailleurs, l'Adhérent s'engage à traiter les données issues du fichier partagé de manière licite, loyale et transparente. Il est également rappelé à l'Adhérent que les traitements opérés par ce dernier sur les données des demandeurs doivent être réalisés pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

5.2. Clause de confidentialité

Chacune des Parties se porte fort de ce que les obligations prévues au présent article s'imposent à son personnel et à ses éventuels sous-traitants et en assume toute la responsabilité en cas de manquement de ces derniers. Le présent article survit à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord pour quelque cause que ce soit pendant une durée de dix (10) ans. Toutefois, pour les informations couvertes par le secret professionnel, les Parties seront liées par leur obligation de confidentialité aussi longtemps que ces informations ne seront pas tombées dans le domaine public.

Dans le cadre du présent article les « informations confidentielles » recouvrent toutes informations ou données communiquées par les parties que ces informations aient été délivrées par écrit, oralement ou par tout autre moyen.

Les parties s'engagent vis-à-vis de ces informations à :

- I. Les garder strictement confidentielles et s'abstenir de les communiquer à quiconque, sauf aux fins strictement nécessaires à la bonne exécution du présent Accord ;
- II. S'abstenir de les exploiter, directement ou indirectement, ou permettre leur exploitation par des tiers sous leur contrôle, à toute fin autre que celle prévue à l'article 1 du présent Accord.
- III. Prendre toutes les mesures nécessaires de manière à garantir l'intégrité et la confidentialité de l'ensemble des données fournies et en particulier les données des demandeurs ;
- IV. Protéger les données contre toute utilisation frauduleuse ou détournées autres que celle prévue à la bonne exécution du présent Accord ;
- V. Détruire les fichiers transmis une fois la finalité atteinte ;

- VI. Respecter l'ensemble des obligations découlant de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (règlement (UE) 2016/679).

5.3. Droit d'information des Personnes Concernées

Chacune des parties s'engage à respecter son devoir d'information en leur qualité respective de responsable de traitement.

Il est précisé que l'information délivrée par le gestionnaire de fichier via le site grand public de gestion des demandes de logement ne soustrait pas l'adhérent de son obligation d'informations aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

5.4. Exercice des droits des personnes

La gestion des demandes d'exercice de droits relève de la responsabilité des Adhérents excepté lorsque la demande de droits concerne une personne dont la demande de logement n'a pas encore été transmise à l'Adhérent.

Lorsque les Personnes Concernées exercent auprès de l'AFIDEM Normandie des demandes d'exercice de leurs droits devant être traitées par l'Adhérent, l'AFIDEM Normandie doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à dpo_afidem_normandie@outlook.fr

Le cas échéant, l'AFIDEM Normandie s'engage dans la mesure du possible à assister l'adhérent dans cette tâche.

6. Dispositions spécifiques lorsque le gestionnaire de fichier agit en qualité de sous-traitant

Les dispositions exposées dans le présent article s'appliquent uniquement dans le cadre des traitements de données réalisées en qualité de sous-traitant par le gestionnaire de fichiers.

6.1. Description du/des traitement(s) faisant objet de la sous-traitance :

L'AFIDEM Normandie est autorisée à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les Données à Caractère Personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

- **Mise à disposition, hébergement et maintenance du service Imhoweb pour la gestion des demandes d'exercice de droits**

La ou les finalité(s) du traitement sont :

- Enregistrement des demandes de logements
- Conservation et suivi des demandes de logements

Les catégories de Données à Caractère Personnel traitées sont l'ensemble des données collectées via le CERFA 14069 et notamment

- Identification ;
- Coordonnées complètes ;
- Informations relatives aux ressources financières
- Vie personnelle (situation familiale, nombre d'enfants à charge etc.)

Les catégories de Personnes Concernées sont les demandeurs de logement

Le Sous-Traitant ne peut conserver les données au-delà de la durée de conservation définie par le Responsable de Traitement : 12 mois pour les données permettant d'identifier un demandeur, les autres données peuvent être conservées à des fins statistiques

➤ **Extraction de données pour le compte des adhérents**

L'AFIDEM Normandie peut être amenée à réaliser des extractions de données pour le compte de ses adhérents **conformément aux formulaires de demande d'extraction complétés par ces derniers (cf. Annexe A)**

Il est précisé que l'extraction pour le compte de l'adhérent est possible sous réserve de la validation de la demande par l'AFIDEM Normandie.

Les catégories de Personnes Concernées sont les demandeurs de logement

Le Sous-Traitant ne peut conserver les données au-delà de la durée de conservation définie par le Responsable de Traitement : 12 mois pour les données permettant d'identifier un demandeur, les autres données peuvent être conservées à des fins statistiques

6.2. Obligations du sous-traitant :

Le Sous-Traitant s'engage à :

1. Traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/ont l'objet de la sous-traitance ;
2. Traiter les données **conformément aux instructions documentées** du Responsable de Traitement. Si le Sous-Traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'union ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, il en **informe immédiatement** le Responsable de Traitement. En outre, si le Sous-Traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
3. **Garantir la confidentialité** des Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre du présent Accord ;
4. Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel** en vertu du présent Accord :
 - a. S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;

- b. Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à Caractère Personnel ;
- 5. Prendre en compte, dans l'hypothèse où le Sous-Traitant mettrait à disposition du Responsable de Traitement un logiciel, une application ou un produit informatique qu'il édite de quelque sorte que ce soit (ci-après la « Solution »), les principes de « protection des données dès la conception et protection des données par défaut » (article 25 du RGPD).
- 6. Mettre à disposition la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations et permettre la réalisation d'audit.
- 7. **Tenir par écrit un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable de Traitement.

6.3. Notification des violations de Données à Caractère Personnel

L'AFIDEM Normandie notifie à l'Adhérent toute violation de Données à Caractère Personnel le concernant dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par courrier électronique à dpo_afidem_normandie@outlook.fr. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre à l'Adhérent, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

6.4. Sous-traitance

Le Sous-Traitant peut faire appel à un autre Sous-Traitant (ci-après, « le Sous-Traitant Ulérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Responsable de Traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres Sous-Traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-Traitant et les dates du contrat de sous-traitance.

Le Responsable de Traitement dispose d'un délai minium de 30 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Responsable de Traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

6.5. Aide du Sous-Traitant dans le cadre du respect par le Responsable de Traitement de ses obligations

Le Sous-Traitant aide le Responsable de Traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.

Le Sous-Traitant aide le Responsable de Traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

6.6. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le Sous-Traitant s'engage à détruire les Données à Caractère Personnel du Responsable de Traitement.

6.7. Délégué à la protection des données

Le Sous-Traitant communique au Responsable de Traitement **le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données**, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

7. Sécurité et échanges de données entre les parties

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données des demandeurs et ce notamment contre toute modification, altération, destruction, perte et tout accès par des tiers non autorisés.

La transmission des informations relatives aux demandeurs aura lieu selon les modalités choisies en concertation entre les Parties.

Il est rappelé aux Parties les précautions élémentaires que sont, lors d'une transmission via un réseau, le fait de chiffrer les Données à caractère personnel, d'utiliser un protocole garantissant la confidentialité et l'authentification du serveur destinataire pour les transferts de fichiers et données en utilisant les versions les plus récentes des protocoles et le fait d'assurer la confidentialité des secrets tels que la clé de chiffrement en les transmettant via un canal sécurisé distinct de celui utilisant pour la transmission des Données.

Au jour de la signature du présent Accord, les Parties conviennent des modalités de partage suivantes :

- Si le partenaire dispose d'un accès à l'équipe Teams de l'AFIDEM Normandie, dépôt dans les canaux communs ou privés
- Echange de fichiers protégés par mot de passe via la plateforme « Jaguar Network » : <https://share.jaguar-network.com/>

8. Données à caractère personnel des signataires

Les Données à caractère personnel des signataires, de leurs représentants et, le cas échéant, de leurs préposés intervenant au titre du présent Accord, sont traitées par les Parties à des fins de gestion administrative de leur collaboration. Sont exclus du présent article tous les traitements autres que celui de gestion de la relation contractuelle entre les Parties.

Au titre du présent article les Données à caractère personnel des Parties sont conservées pendant les délais de prescription légaux pour les responsabilités découlant des relations contractuelles entre les Parties.

Les Parties s'engagent à faire bénéficier les Personnes concernées au regard du présent article de l'ensemble des droits dont elles disposent à savoir droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement. Les droits des signataires des Adhérents peuvent s'exercer auprès du délégué à la protection des données de l'AFIDEM Normandie par email à dpo_afidem_normandie@outlook.fr en accompagnant votre demande de toute information permettant d'attester de votre identité.

Chaque Partie s'engage à informer ses signataires, représentants et préposés du traitement et des droits offerts par l'autre Partie au titre du présent article.

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du gestionnaire

Cachet et signature de l'adhérent

Annexe A : Formulaire de demande d'extraction

DEMANDE D'EXTRACTION DE DONNEES

Date de la demande :		N° de la demande (réservé à l'AFIDEM Normandie)
-----------------------------	--	---

Personne référente du projet :	
Organisme concerné :	
N° de téléphone :	
Mail :	

*Catégorie de données demandées :	
Données d'identification (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, coordonnées (téléphone et mail))	☐
Situation familiale précise (statut marital, nombre d'enfant et membre du foyer à charge, etc.)	☐
Données de suivi Imhoweb (numéro, dates, état de la demande, nombre de propositions, rejets, passage en CAL)	☐
Statut d'occupation actuel	☐
Type de bien recherché, localisations souhaitées	☐
Motifs de la demande	☐
Situation professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, etc)	☐
Information relative aux ressources financières	☐
Type de priorité / contingent : DALO, violences	☐
Cotation de la demande	☐
Données qualifiées de « hautement personnelle » (type de handicap, contact du référent, besoins associés : douche sans seuil, chambre pour tierce personne...)	☐

* cochez les données concernées par la demande

Période pour laquelle l'extraction est demandée (ex: sept 2020 à oct 2021) :	
---	--

Votre demande concerne des données liées à des demandes en cours ou à des attributions ?	
Demandes en cours	Attributions

Demande détaillée (finalités de l'extraction, objectifs poursuivis, fondement légal motivant la demande le cas échéant ...) :

Les informations collectées par le biais de ce formulaire sont nécessaires à la prise en charge de votre demande dans le cadre de la relation qui lie l'AFIDEM Normandie et ses Adhérents. Vos données sont uniquement accessibles au personnel habilité de l'AFIDEM Normandie et sont conservées 5 ans.
Pour plus d'informations sur la manière dont vos données sont traitées et les droits dont vous disposez à cet égard, nous vous invitons à consulter notre Accord RGPD Adhérent.